

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Mme Sonia Paquet

40, chemin du Lac Pelletier, Girardville, lot 5 971 463 du cadastre du Québec

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2022, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure déposée à la municipalité le 25 novembre 2021 par Mme Sonia Paquet du 40 chemin du Lac Pelletier, à Girardville, lesquels désirent, par cette demande, obtenir l'acceptation de l'implantation de l'abri à auto à une distance de 1.30 mètres au lieu de 1.50 mètres tel que prescrit par le règlement sur leur lot portant le numéro 5 971 463 du cadastre du Québec :

Toute personne qui désire être entendue à l'égard de cette dérogation mineure doit déposer à la municipalité, dans les 15 jours de l'affichage du présent avis, soit avant 16 h, le 27 janvier 2022, ses commentaires écrits adressés au conseil de la Municipalité de Girardville. Les commentaires écrits devront être transmis à la Municipalité de Girardville à l'adresse suivante : 180, rue Principale, Girardville (Québec), G0W 1R0, aux soins de M. Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier, ou par courriel à l'adresse suivante : denis.desmeules@ville.girardville.qc.ca.

La consultation par écrit de toute personne intéressée est conforme aux dispositions applicables prévues à l'Arrêté 2020-008 du 22 mars 2020 et suivants.

Le conseil prendra une décision sur cette demande lors de sa séance qui se tiendra à huis-clos le 7 février 2022.

DONNÉ à Girardville, ce 12 janvier 2022



Denis Desmeules

Greffier-trésorier et directeur général